

N° 40/12.20

[PRÉAVIS N° 40/10.20](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 532'000 POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE GESTION DES ESPACES COLLABORATIFS ET DOCUMENTAIRES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission de sept membres, chargée d'étudier le rapport de la Municipalité sur l'objet cité en titre, prévue initialement à Rion-Bosson le 27 octobre, puis déplacée sur demande du PLR au 3 novembre, s'est finalement tenue par vidéo-conférence ce même soir du 3 novembre, Covid oblige.

Ont participé à cette « réunion », par écrans interposés, le syndic Vincent JAQUES, la municipale du dicastère Sécurité, Informatique et Manifestations Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND, Monsieur Philippe BROCCARD, chef du service informatique et son collaborateur Monsieur Marc GENDROZ. La commission elle-même était composée de Mesdames Maria Grazia VELINI et Sylvie TRUDU, et de Messieurs Christian HUGONNET, Marc LAMBRIGGER, Jean-Marc NARR, Michel REYNOLDS (en remplacement de M. Pascal GEMPERLI) et Bertrand GILLIARD, président rapporteur.

Que la Municipalité et les représentants du service informatique soient ici remerciés pour leur présentation claire, et pour les réponses rapides obtenues par mail auprès du Chef de Service.

1 HISTORIQUE ET PRÉAMBULE

Lors de son introduction, M. le Syndic nous a rappelé l'historique du préavis. La question a été soulevée en 2009 déjà, par un préavis pour une pré-étude pour la mise en œuvre d'une GED, comprenez Gestion Électronique des Données. Cette étude a abouti en 2013 au dépôt d'un préavis de 1,2 million, préavis qui a fait l'objet d'un rapport de minorité négatif. La Municipalité, consciente que les objections valaient examen, a alors retiré son préavis.

La Municipalité a donc remis l'ouvrage sur le métier, défini une stratégie pour l'évolution des logiciels informatiques, et relancé ses consultations en interne. Dans l'intervalle, et dans la continuité de la stratégie définie, diverses applications ont été mises en place, comme Abacus, et d'autres en passe de l'être, tel le Système d'Information pour les RH qui a été accepté par le Conseil le 4 novembre dernier.

M. Gendroz a ensuite présenté, en s'appuyant sur un « power-point » que nous pouvions tous voir à l'écran, les grands axes du projet. Il en ressort en particulier que les conditions ont passablement évolué depuis 2013. Ainsi un travail de consultation de tous les services a débuté en 2019, qui a abouti à un catalogue de besoins, dont certains communs à tous les services, d'autres spécifiques à chacun. Le tableau des desiderata, service par service, faisait partie de la présentation.

Les objectifs sont détaillés au § 2.1 du préavis, mais on notera en particulier les besoins liés à la confidentialité, (signature électronique etc), au cycle de vie des documents (versions, archivage), à la recherche de documents (métadonnées), ainsi qu'à une uniformisation des processus. A terme il est envisagé la possibilité d'inclure les intervenants externes au flux de la documentation, (architectes, urbanistes, génie civil etc), voire de permettre d'accéder à certaines données par le public (par exemple utilisateurs des ports).

Un processus de priorisation a permis de parvenir à un consensus entre tous les services, chaque thème ayant fait l'objet d'une évaluation de son intérêt et de son urgence.

Un appel d'offre a alors été lancé, aboutissant au choix d'un système déjà utilisé par de nombreuses sociétés mais aussi par diverses communes (dont Sion, Gland en phase d'implémentation).

2 DISCUSSION

La Municipalité a en particulier insisté sur le fait qu'un accompagnement par un spécialiste externe était indispensable, comme d'ailleurs précisé dans le préavis, et que sans ce poste, le projet ne se ferait pas. Il ressort aussi que, pour qu'un tel projet soit un succès, il est tout aussi indispensable qu'il reçoive l'assentiment de tous les acteurs concernés, ce qui semble être le cas actuellement dans tous les services. Ceci est particulièrement important vu qu'il ne s'agit pas simplement d'ajouter une couche logicielle sur un fonctionnement existant, mais bien de revisiter, le cas échéant adapter voire renouveler totalement les processus.

Il est toutefois difficile de prétendre établir un rapport coût/bénéfice pour une telle opération. Il est bien entendu que, au final, le but est bien de gagner en efficacité et en rapidité dans le traitement de l'information, et de fluidifier la communication inter-services. Bien évidemment, une telle évolution ne se fait pas sans une participation des collaborateurs eux-mêmes, charge qui est estimée actuellement à un total de 2100 heures. Autre avantage avancé, l'attractivité de la Commune concernant les emplois : il est plus aisé de conserver ou recruter des profils intéressants en proposant un environnement de travail « up-to-date » qu'une administration gérée à la grand-papa.

Le préavis mentionnait, sans le nommer, le choix d'un service pilote (comprenez premier service dans lequel serait implémenté le logiciel et appliqués les nouveaux processus). Il est maintenant choisi, il s'agit de Infrastructure et Gestion Urbaine, service choisi d'une part en raison de l'adhésion de ses collaborateurs, de son organisation correspondant aux standards usuels (ISO) mais surtout car ses exigences correspondent à la meilleure synthèse de celles des autres services.

Bien entendu il a beaucoup été question de finances lors de la discussion. Le montant initial semble tout à fait correspondre aux enjeux, avec une valeur de CHF 532'000.- pour les trois premières années, (à quoi il faut ajouter les 2100 heures en interne), montant comprenant les licences software, le travail d'implémentation, la formation des collaborateurs, et pour coordonner le tout l'accompagnant externe en charge de l'analyse de processus documentaires et du conseil et appui lors du déploiement. (A noter que ce poste est prévu sous la forme d'un CDD).

En revanche, l'exploitation au-delà de la mise en œuvre est loin d'être gratuite : CHF 53'000.00 de licence annuelle plus CHF 25'000.00 de « maintenance » paraissent onéreux, même si ces montants devraient couvrir certaines adaptations et permettre de corriger les bugs ! A ce propos, le signataire de ce rapport constate qu'heureusement les corrections d'erreurs de logiciels effectuées après-vente sur, par exemple, les véhicules automobiles ne sont pas facturées aux clients. Mais il est difficile de s'affranchir des usages dans ce milieu, le seul moyen étant de ne rien acheter.

Concernant les liens nécessaires avec les applications métiers existantes, les interfaces ne semblent pas inquiéter outre mesure. En particulier, des démos ont déjà été effectuées avec Abacus et Nest, et le SIRH (ressources humaines) est déjà considéré.

Concernant le stockage des données, les équipements actuels de la Ville sont suffisants, aucune extension n'est nécessaire à ce stade. A noter que toutes les données resteront stockées en interne et non sur le « cloud », mais que cette problématique fait l'objet d'un suivi continu de la part du service informatique.

Au chapitre financier, il est encore utile de préciser ici qu'il y a en fait plusieurs logiciels, (américains) principalement M-Files (licence + CHF 53'500/an) pour la gestion collaborative et documentaire, Archiclass (CHF 10'000) pour la gestion du plan d'archivage, ainsi que plusieurs modules spécifiques appelés Tebifiles (CHF 30'000) développés par le représentant en suisse Tebicom ; toutes ces licences sont comprises dans les CHF 200'000.- du poste « Licences ».

La maintenance annuelle de CHF 25'000.- apportée par Tebicom sera facturée dès la 2^e année.

La commission s'est aussi beaucoup inquiétée de la pérennité de la solution. Cette question a fait l'objet d'une demande d'éclaircissement ultérieure de la part de la commission. Il est ressorti de la réponse que le risque est faible : concernant l'intégrateur, Tebicom n'est pas le seul, plusieurs sociétés intègrent le produit M-Files en Suisse. Quant à l'éditeur du logiciel M-Files, le risque est à ce jour très faible de le voir disparaître, car la base de clients est très importante, et ces clients sont présents dans une centaine de pays, constitués tant d'entreprises publiques que privées. (le site web de M-Files est d'ailleurs traduit en 9 langues). En outre, comme M-Files n'est éditeur que de cette seule suite logicielle, la société est peu susceptible d'abandonner le produit comme l'avait fait en son temps Autodesk avec le système d'information du territoire.

3 CONCLUSIONS

La commission est convaincue que le projet semble cette fois viable, et mieux conduit que celui prévu en 2013. Toutefois, elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'un projet de longue haleine, qui doit avant tout être porté sur le long terme par tous les chefs-fes de services, et doit continuer à faire consensus tant parmi les collaborateurs que parmi les membres de la Municipalité, quels qu'ils/elles puissent changer au gré des législatures.

Une gestion cohérente de tous les documents de travail, le suivi de leur historique et le contrôle de leur diffusion dans les différents services sont indispensables pour que l'administration soit efficace et réactive. La Commission a été convaincue que le projet soumis a de bonnes chances d'aboutir à une amélioration substantielle des processus documentaires et donc de justifier l'investissement initial et les coûts d'exploitation ultérieurs. Les bénéfices d'un tel investissement ne peuvent se matérialiser que sur le long terme, il est donc quasi impossible d'en faire une évaluation précise à ce jour. La démarche devrait toutefois aboutir à une uniformisation des processus dans tous les services, une diminution substantielle des flux papier, et donc favoriser la rapidité de traitement des dossiers.

La commission s'est particulièrement intéressée à la durée de vie des logiciels utilisés. L'éditeur semble être solide, et l'intégrateur n'est pas le seul à supporter ce logiciel en Suisse. En l'état, il est malheureusement impossible d'apporter des vraies garanties à ce sujet. La commission souhaite néanmoins que la Municipalité fasse tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir, dans la formulation des contrats, des garanties qui évitent à la Commune de devoir éponger les erreurs de conception ou d'implémentation qui ne lui sont pas imputables, comme cela s'est passé à diverses reprises dans le domaine de la construction.

C'est donc à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter le présent préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 532'000.00 pour la mise en place d'un projet de gestion des espaces collaboratifs et documentaire au sein de l'administration communale;
2. de dire que le montant de CHF 352'000.00 correspondant aux licences, à la mise en place de la solution et à la formation sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 70'400.00 par année à porter en compte dès le budget 2022;
3. de dire que le montant de CHF 180'000.00 correspondant à l'accompagnement sera à porter en compte dès le budget 2021 à raison de CHF 60'000.00 par an jusqu'en 2023 sur le compte 19000.3011.00;
4. de dire que les frais de maintenance d'un montant de CHF 25'000.00 par an sont à porter en compte dès le budget 2022 sur le compte 19000.3151.01.
5. de dire que les frais de souscription annuels d'un montant de CHF 53'500.00 par an sont à porter en compte dès le budget 2024 sur le compte 19000.3163.01.

au nom de la commission

Bertrand Gilliard

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 2 décembre 2020.